



portalia
PORTAILS EN ALUMINIUM



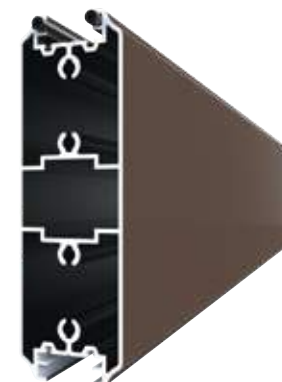
L'aluminium, joyau de votre habitat

p. 4



Création et fabrication françaises

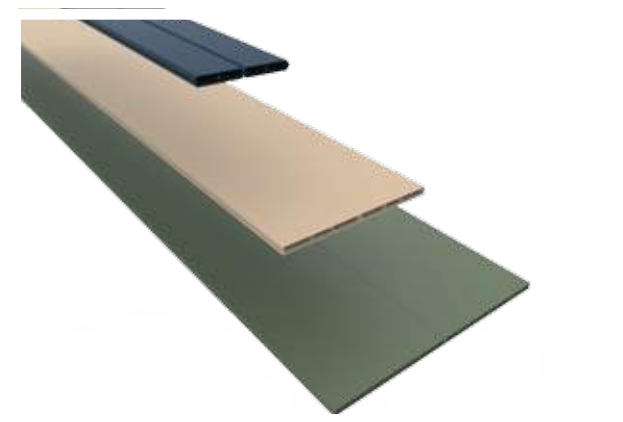
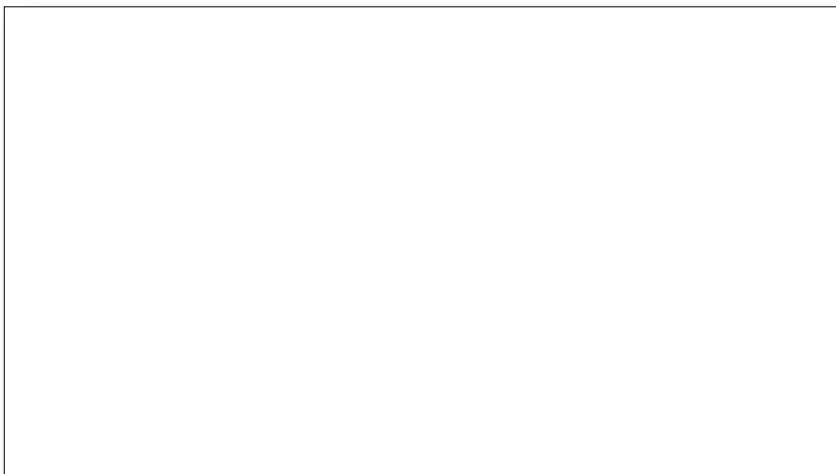
p. 5



Robustesse & rigidité

p. 6

VOTRE INSTALLATEUR



Habillage & remplissage

p. 12 - 13



Conception & technicité

p. 7



Habillage & finitions pour portail battant

p. 8 - 9



Habillage & finitions pour portail coulissant

p. 10 - 11



Les couleurs

p. 14



Garanties

p. 15



Les motorisations

p. 16 - 17

L'aluminium, joyau de votre habitat



Entièrement recyclable, 43% de l'aluminium utilisé provient du recyclage qui requiert 5% de l'énergie nécessaire à sa première transformation.

Entièrement recyclable

Des propriétés incomparables

Si le recours à l'aluminium dans l'habitat s'accroît, cela ne relève ni d'un hasard, ni d'une mode, mais trouve son essence dans les qualités intrinsèques du matériau.

L'aluminium s'inscrit dans une **démarche de développement durable** et de **protection de l'environnement**.

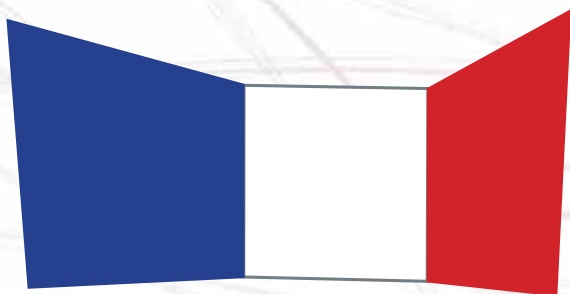
Une démarche de développement durable et de protection de l'environnement

Son entretien facile et réduit limite le recours à des produits toxiques et chimiques.



Un entretien facile

Création et fabrication françaises



**Chaque portail portalia
est conçu et fabriqué
en France**

.portalia a fait le choix d'implanter ses bureaux et son unité de fabrication en France.

Chaque portail sortant de ses ateliers est conçu et fabriqué en France.

De même, tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, **.portalia** privilégie des partenaires locaux, offrant à qualité et tarif identiques, une proximité et une réactivité essentielles à son objectif de service clients.

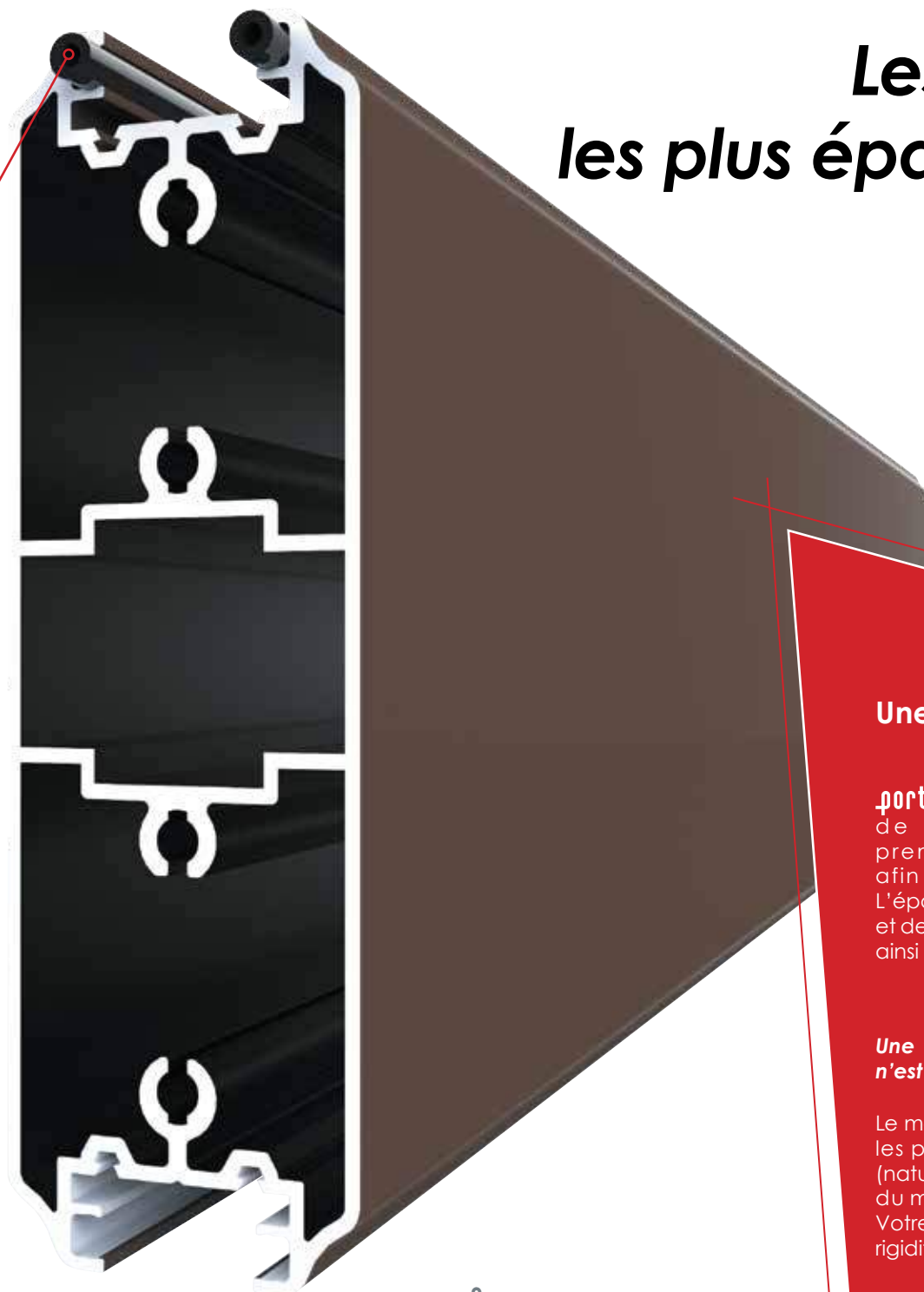
Choisir **.portalia** c'est adopter un produit conçu et fabriqué en France.



Robustesse & rigidité

Pour éviter les effets sonores et vibratoires éventuels, **portalia** est l'un des rares fabricants à intégrer des joints EPDM aux emplacements stratégiques.

portalia utilise les **profils parmi les plus épais du marché** (2 mm et 3 mm pour les barreaux) afin d'assurer une rigidité exceptionnelle à votre portail et le conçoit avec **la traverse basse la plus haute (160 mm) et la plus rigide du marché**. Par ailleurs, les portails **portalia** résultent de l'assemblage des différents composants du portail.



Les profils parmi les plus épais du marché

Une durée de vie incomparable

portalia utilise pour le filage des profils de ses portails un aluminium de première fusion, alliage EN AW-6060 T5, afin de leur assurer une qualité optimale. L'épaisseur de la toile d'aluminium des montants et des traverses est de 2 mm, ou plus, garantissant ainsi une grande robustesse à l'ensemble.

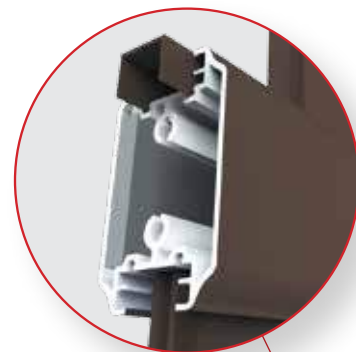
Une finition irréprochable car aucune soudure n'est visible.

Le montage des portails intègre dès la conception les paramètres relatifs aux calculs de rigidité (nature des liaisons, section des éléments, nature du matériau, longueur des éléments, etc...). Votre portail possède ainsi une robustesse et une rigidité optimales.

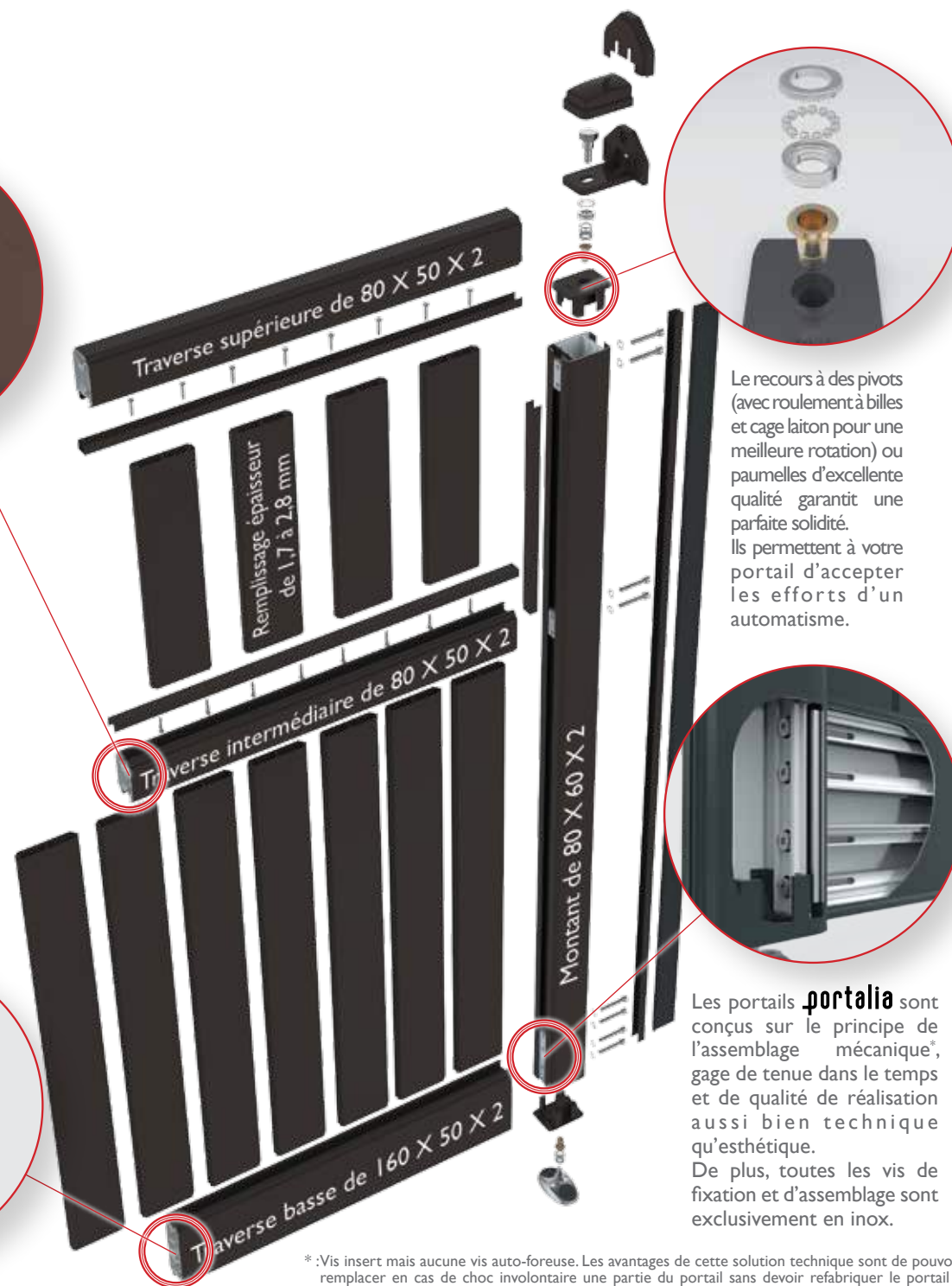
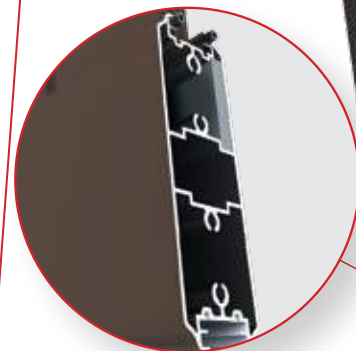
Un processus rigoureux pour un produit de qualité

Chaque produit fabriqué par **portalia** suit un processus rigoureux vous assurant un produit dont la qualité est irréprochable :

- Un **bureau d'études** conçoit les modèles, les personnalise en fonction de vos demandes et évalue les différentes **contraintes mécaniques de contrôle** grâce à plusieurs logiciels dont un de CAO.
- Un service technique assure la fabrication de votre produit selon des **normes internes rigoureuses** tant pour ce qui concerne la sécurité des intervenants, du respect des outils high tech de production ou de la conformité du produit fini.
- Un service d'emballage et de contrôle vérifie une ultime fois l'intégrité de votre portail et **l'emballage précautionneusement** pour prévenir tout risque d'altération pendant le transport.



Renfort à l'intérieur d'un profil (traverse basse ou traverse intermédiaire ou dans une lame de remplissage) par un profil aluminium de 50 mm X 8 mm sur toute la largeur du vantail pour la fixation du moteur ou de la crémaillère.



Le recours à des pivots (avec roulement à billes et cage laiton pour une meilleure rotation) ou paumelles d'excellente qualité garantit une parfaite solidité. Ils permettent à votre portail d'accepter les efforts d'un automatisme.



Les portails **portalia** sont conçus sur le principe de l'assemblage mécanique*, gage de tenue dans le temps et de qualité de réalisation aussi bien technique qu'esthétique. De plus, toutes les vis de fixation et d'assemblage sont exclusivement en inox.

*:Vis insert mais aucune vis auto-foreuse. Les avantages de cette solution technique sont de pouvoir remplacer en cas de choc involontaire une partie du portail sans devoir refabriquer le portail à l'inverse de la technologie soudée.

Habillage & finitions pour portail battant



Pivot haut fixé par une équerre en aluminium et cache en aluminium de la couleur du portail

ou

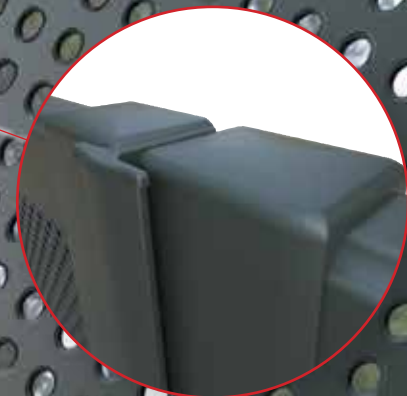


Pivot CUPRO avec cache NORYL laqué de la couleur du portail

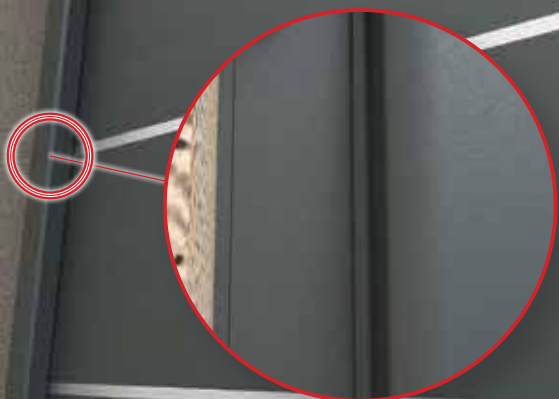
ou



Paumelle (option)



Bouchons supérieurs et inférieurs en aluminium de la couleur du portail



Cache vue sur le côté (EPDM) de la couleur du portail uniquement pour les portails pleins



Poignée de la couleur du portail Avec serrure en inox et cache cylindre de sécurité en aluminium de la couleur du portail (en option)

Habillage & finitions pour portail battant

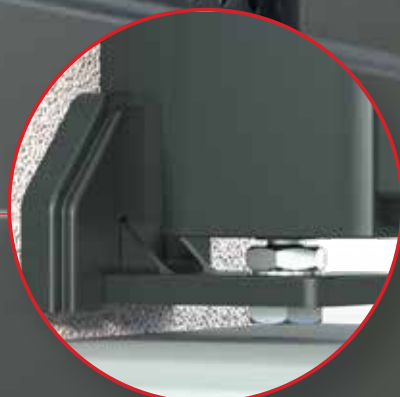


Sabot en alliage ferreux très résistant même en cas de roulage par un véhicule



Pivot CUPRO laqué de la couleur du portail

ou



Équerre basse de la couleur du portail

ou



Crapaudine en inox moulé

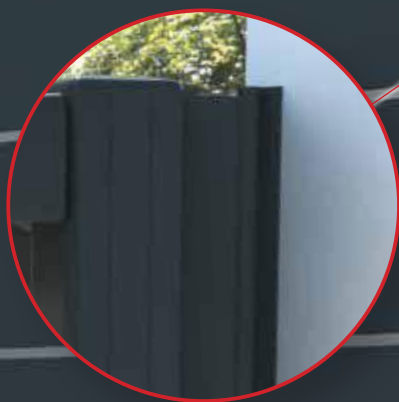


*L'importance des finitions,
un gage d'esthétisme*

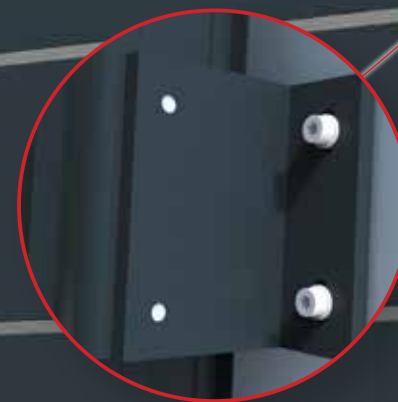
Habillage & finitions pour portail coulissant



Rail de guidage
Profil en aluminium avec perçage



Cache vue de la couleur du portail



U de réception avec système
« anti-dégondage »
(pour éviter le soulèvement
du portail en position fermée)
Fourni de la couleur du portail.

***L'importance des finitions,
un gage d'esthétisme***

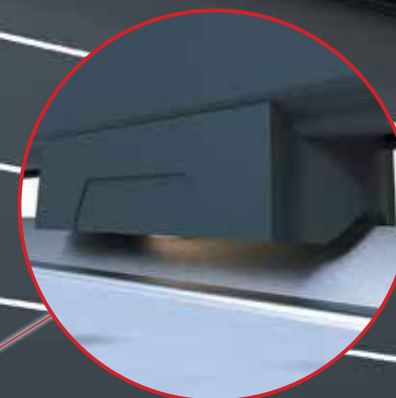
Habillage & finitions pour portail coulissant



Cache crémaillère en option
de la couleur du portail.



Guidage supérieur
Fourni de la couleur du portail ou RAL
approchant pour les teintes bois.
Fourni par défaut

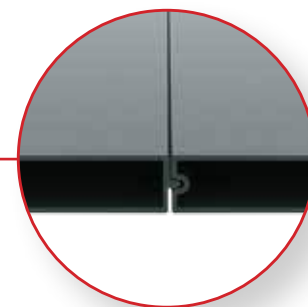


Cache-roue
de la couleur du portail

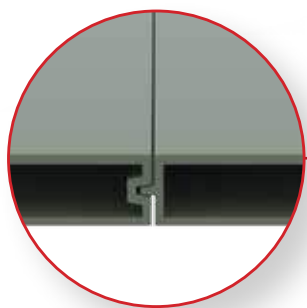
Habillage & remplissage



Lames de 100
100 X 20 X 1,7 mm d'épaisseur



Lames de 200
200 X 20 X 2,4 mm d'épaisseur



Lames de 340
340 X 20 X 2,8 mm d'épaisseur

Habillage & remplissage

Tôle plane

2 mm d'épaisseur

Tôle perforée

2 mm d'épaisseur
Trou de diamètre 6 mm

Lames espacées

Lames de 200 :
200 X 20 X 2,4 mm d'épaisseur

Lames espacées

Lames de 100 :
100 X 20 X 1,7 mm d'épaisseur

Lames vent

80 X 20 X 2 mm d'épaisseur

Lames vent ajourées

80 X 20 X 2 mm d'épaisseur

Les couleurs mat givré standard

L'aluminium présente l'immense avantage de pouvoir être laqué dans le coloris de votre choix.

Il bénéficie, de plus, d'un traitement spécifique qui lui permettra de résister aux diverses agressions climatiques.

Contrairement aux autres matériaux utilisés pour la fabrication des portails, il sera donc inaltérable, et supportera très facilement le fil des années !

L'ensemble de nos laquages est garanti 10 ans selon les normes **Qualimarine®** et **Qualidéco®**.

Et plus de 200 coloris du nuancier RAL en option



Effet bois texturé

Un aspect naturel sans les contraintes d'entretien

Pour un aspect naturel, sans les contraintes d'entretien, retrouvez nos tons bois qui apportent chaleur et raffinement à votre entrée.

L'ensemble de nos laquages est garanti 10 ans selon les normes **Qualimarine®** et **Qualidéco®**.



Garanties

Tous les portails **portalia** bénéficient d'un thermolaquage effectué par un laqueur agréé **Qualicoat**[®], répondant aux normes de qualité les plus exigeantes du marché avec le label **Qualimarine**[®] (habituellement dédié aux environnements agressifs comme les bords de mer) pour toutes les textures mat givré référencées par **portalia** et **Qualidéco**[®] pour les teintes bois référencées.

portalia garantit ses portails :

- **10 ans** pour le laquage selon les normes du label **Qualimarine**[®] et **Qualidéco**[®]
- **10 ans** pour la fabrication pour une utilisation normale du produit
- **30 mois** pour les accessoires et automatismes.

Sécurité & normes

Les produits **portalia** ainsi que les systèmes complets motorisés ont été soumis aux tests d'homologation réalisés par des laboratoires homologués et leur conformité est assurée par la mention « **CE** ».

Tous les produits **portalia** respectent donc les prescriptions de sécurité.

Conformes à la norme EN-13241, les portails **portalia** garantissent la sécurité contre les risques de coincement, de pincement, d'écrasement et de coupure. Un joint de sécurité compact vient se loger entre le poteau de support (qu'il soit en aluminium ou en pierre) et le montant du portail battant. Le portail coulissant est, lui, doté de cache-roulettes.

10
ans de
GARANTIE

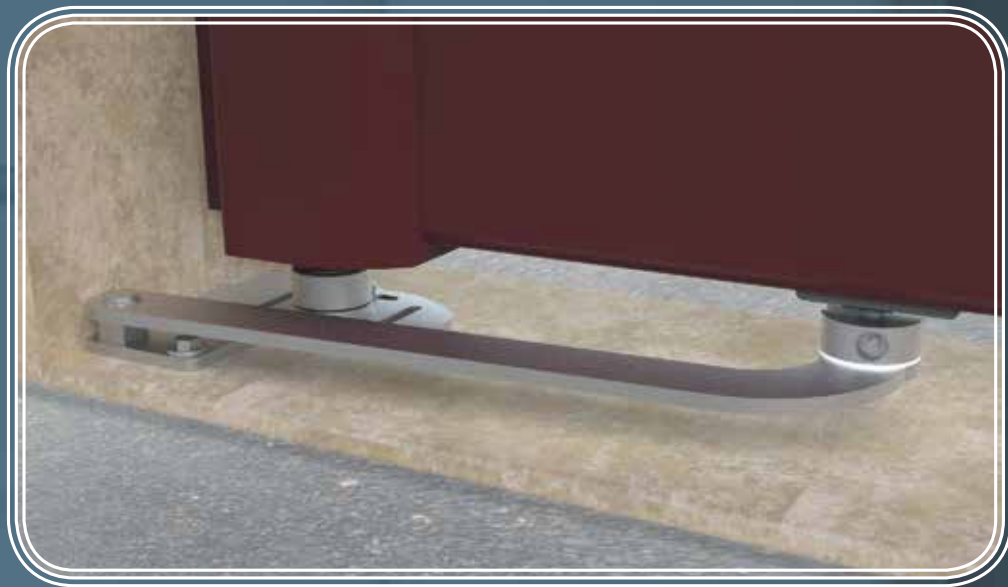
pour le laquage selon les normes du label **Qualimarine**[®] et **Qualidéco**[®]

30
mois de
GARANTIE

pour les accessoires et automatismes



Motorisation intégrée KRUPTO pour portail battant



La motorisation KRUPTO au coeur du portail portalia pour portail battant.

Il était un temps où la motorisation était apparente. Certains se sont hasardés à intégrer un automatisme dans les portails avec plus ou moins de succès en terme de fiabilité et aux coûts exorbitants.

portalia fait éclater ces défauts grâce à l'ingéniosité de son bureau d'étude.

Ainsi est né « **KRUPTO** », la motorisation intégrée dans le montant du portail de portalia.

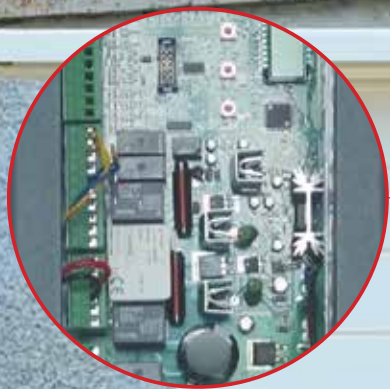
LES POINTS FORTS

- Pose simplifiée du portail, pas de maçonnerie (intégration de **KRUPTO** en usine et facilement démontable)
- Mécanisme ingénieux et silencieux
- Vitesse d'ouverture rapide en 12 secondes
- Pivot du portail avec roulement à billes garantissant une rotation sans frottement
- Faible effort sur la structure du portail évitant ainsi la déformation des vantaux
- Débrayage manuel intérieur et extérieur en cas de panne de courant
- Sécurité renforcée, aucun accès accidentel au mécanisme (par des enfants par exemple)
- Ensemble invisible pour conserver intégralement l'esthétique du portail

OPTIONS

- Débrayage par batterie de secours
- Alimentation par panneau voltaïque (kit solaire)

Motorisation intégrée SLIM pour portail coulissant



Armoire de commande intégrée dans le montant et dans un coffret étanche pour éviter les risques électriques.



Batterie (en option) intégrée.



Motoréducteur 24 Vcc avec engrenage bronze et acier



La motorisation SLIM au coeur du portail **portalia** pour portail coulissant

Il était un temps où la motorisation était apparente. Certains se sont hasardés à intégrer un automatisme dans les portails avec plus ou moins de succès en terme de fiabilité et aux coûts exorbitants.

portalia fait éclater ces défauts grâce à l'ingéniosité de son bureau d'étude.

Ainsi est né « **SLIM** », la motorisation intégrée de **portalia**.

LES POINTS FORTS

Esthétisme

Son design et sa conception permet une intégration discrète, apportant une touche de modernité à tout type de portail.

Facilité d'installation

Cet ensemble, livré assemblé et précâblé, garantit à l'installateur une mise en service simple et rapide avec la certitude d'accomplir un travail soigné.

Longévité

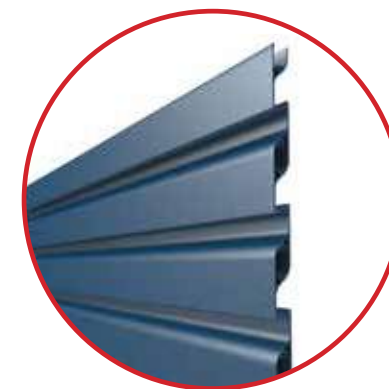
Composé d'une motorisation basse tension (24V) et d'une armoire de commande analogique City2+, l'automatisme SLIM 24V assure un fonctionnement souple et sécurisé pour de nombreuses années.

Déverrouillage

Possibilité de déverrouiller en cas de coupure de courant à l'aide d'une clé 6 pans ou grâce à une batterie de secours (en option).



LAMES
VENT



Vue de coupe des lames vent



Modèle n° 9000_B_ZH

Existe en version Portillon



LAMES
100 MM



Modèle n° 1980_B_LE



Modèle n° 1953_B_LEPV



Modèle n° 1953_B_LEPH



Modèle n° 2010_B_LEPV

Existe en version Portillon



Modèle n° 2010_B_LEPH

LES DÉCLINAISONS

BATTANTS



LAMES
100 MM



Modèle n° 1980_B_PH



Modèle n° 2010_B_PVPV



Modèle n° 2010_B_PHPH



Modèle n° 2010_B_IDIG

Existe en version Portillon



LAMES
100 MM

BATTANTS



Modèle n° 1967_B_LEPV



Modèle n° 1964_B_LEPV



Modèle n° 1991_B_LEPV



Modèle n° 1925_B_LEPV

Existe en version Portillon



LAMES
100 MM



Modèle n° 1964_B_PVPV



Modèle n° 1925_B_PVPV



Modèle n° 1964_B_IDIG



Modèle n° 1925_B_IDIG



Modèle n° 1957_B_PVPV

Existe en version Portillon



Modèle n° 1911_B_PVPV

BATTANTS

LES DÉCLINAISONS



LAMES
100 MM



Modèle n° 1944_B_LEPV



Modèle n° 1950_B_LEPV



Modèle n° 1960_B_LEPV



Modèle n° 1986_B_LEPV



LAMES
100 MM



Modèle n° 1960 B PVPV



Modèle n° 1986 B PVPV



Modèle n° 1960 B IDIG



Modèle n° 1986 B IDIG



Modèle n° 1971_B_PVPV



Modèle n° 1981_B_PVPV

BATTANTS



LAMES
100 MM

BATTANTS



Modèle n° 2000_B_LEPV



Modèle n° 1990_B_LEPV



Modèle n° 2009_B_LEPV



Modèle n° 1969_B_LEPV

Existe en version Portillon



LAMES
100 MM



Modèle n° 2009_B_PVPV



Modèle n° 1969_B_PVPV

Existe en version Portillon



LAMES
100 MM

BATTANTS



Modèle n° 9031_B_PHLE



Modèle n° 9031_B_PHTP



Modèle n° 9031_B_PHZH

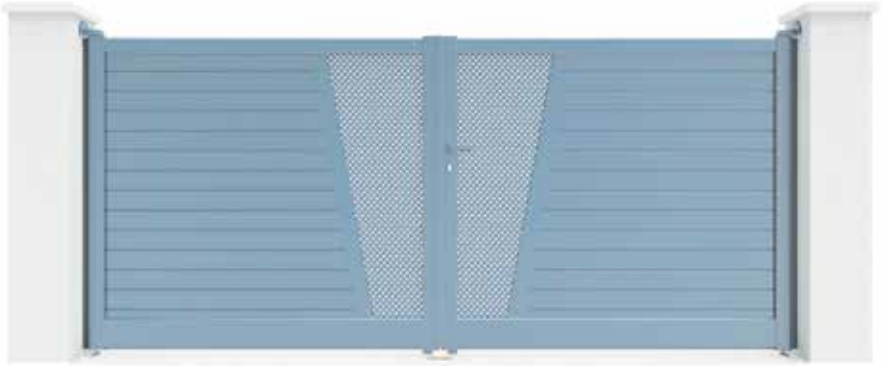
Existe en version Portillon



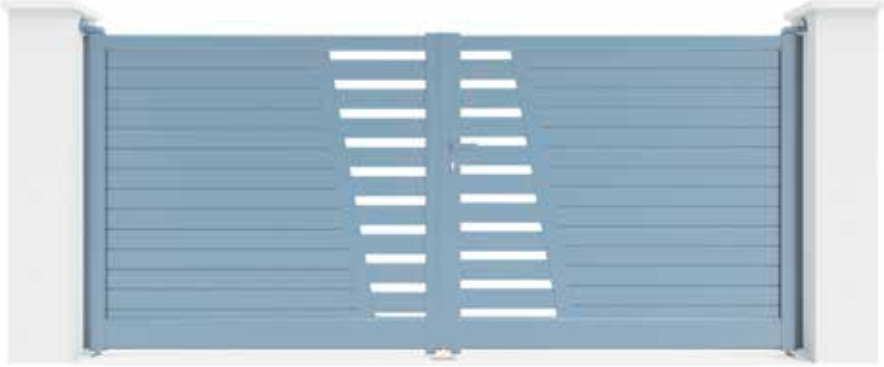
LAMES
100 MM



Modèle n° 9050_B_PHLE



Modèle n° 9050_B_PHTP



Modèle n° 9051_B_PHLE



Modèle n° 9051_B_PHTP

Existe en version Portillon



LAMES
200 MM



Modèle n° 9000_B_L2



Modèle n° 9000_B_P2

BATTANTS

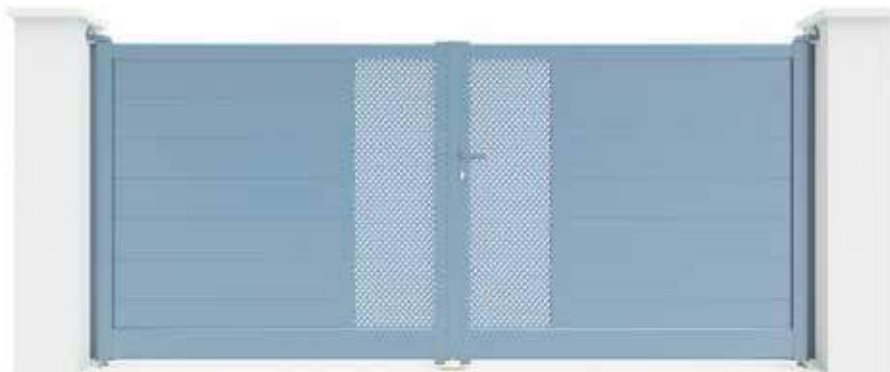
Existe en version Portillon



LAMES
200 MM



Modèle n° 9031_B_P2LE



Modèle n° 9031_B_P2TP



Modèle n° 9031_B_P2ZH

Existe en version Portillon



LAMES
200 MM

BATTANTS



Modèle n° 9105_B_P2DA



Modèle n° 9109_B_P2DA



Modèle n° 9110_B_P2DA

Existe en version Portillon



LAMES
200 MM



BATTANTS



Modèle n° 9105_B_S2DA



Modèle n° 9109_B_S2DA



Modèle n° 9110_B_S2DA

Existe en version Portillon





BATTANTS



Existe en version Portillon



LAMES
340 MM

BATTANTS



Modèle n° 9000_B_P3

Existe en version Portillon



LAMES
340 MM



Modèle n° 9105_B_P3DA



Modèle n° 9109_B_P3DA



Modèle n° 9110_B_P3DA

Existe en version Portillon



LAMES
340 MM



BATTANTS



Modèle n° 9105_B_S3DA



Modèle n° 9109_B_S3DA



Modèle n° 9110_B_S3DA

Existe en version Portillon

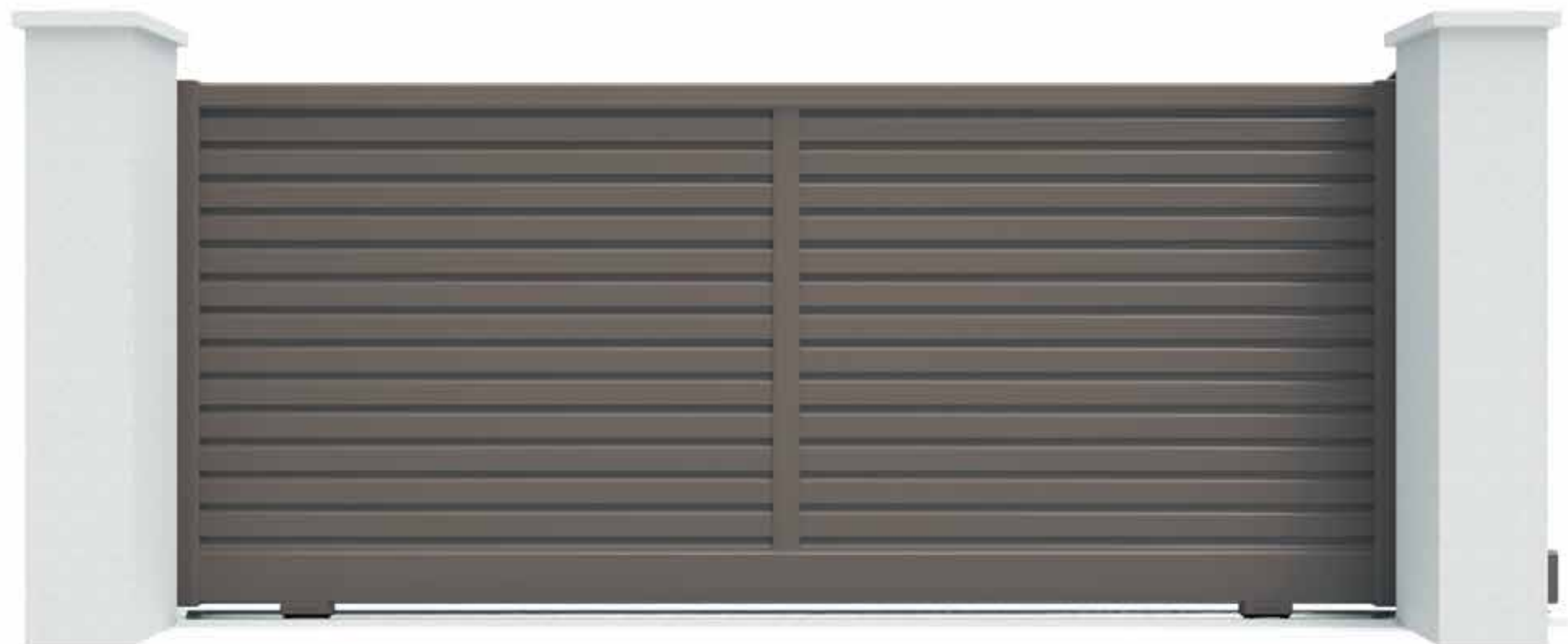


COULISSANTS

LAMES
VENT



Vue de coupe des lames vent



Modèle n° 9000_C1_ZH

Existe en version Portillon



LAMES
100 MM



Modèle n° 1980_C1_LE



Modèle n° 1953_C1_LEPV

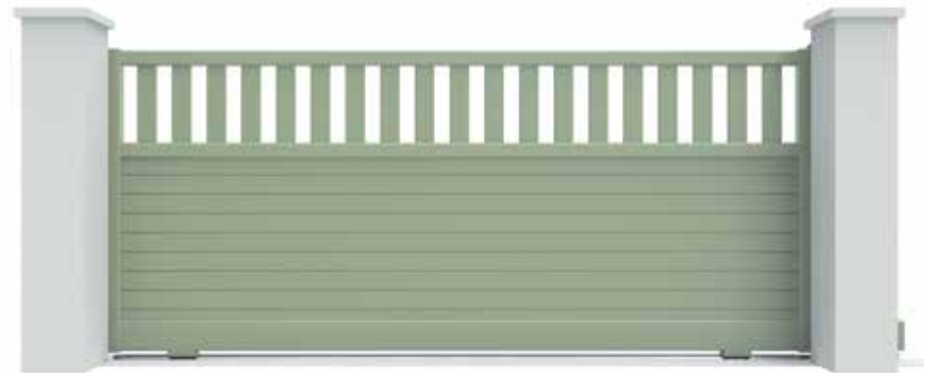


Modèle n° 1953_C1_LEPH



Modèle n° 2010_C1_LEPV

Existe en version Portillon



Modèle n° 2010_C1_LEPH

LES DÉCLINAISONS

COULISSANTS



LAMES
100 MM



Modèle n° 1980_C1_PH



Modèle n° 2010_C1_PVPV

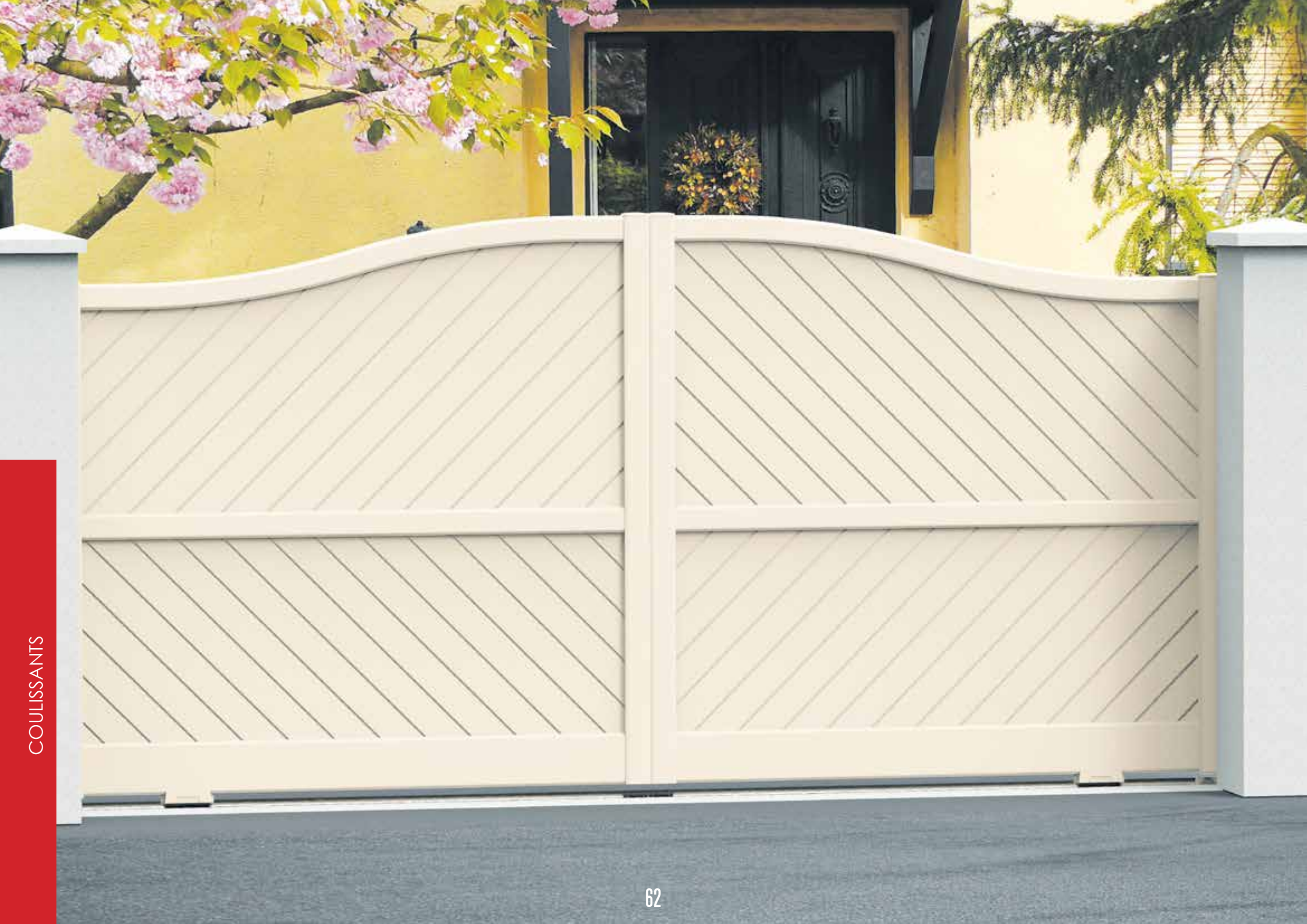


Modèle n° 2010_C1_PHPH



Modèle n° 2010_C1_IDIG

Existe en version Portillon



COULISSANTS

LAMES
100 MM



Modèle n° 1964_C2_PVPV

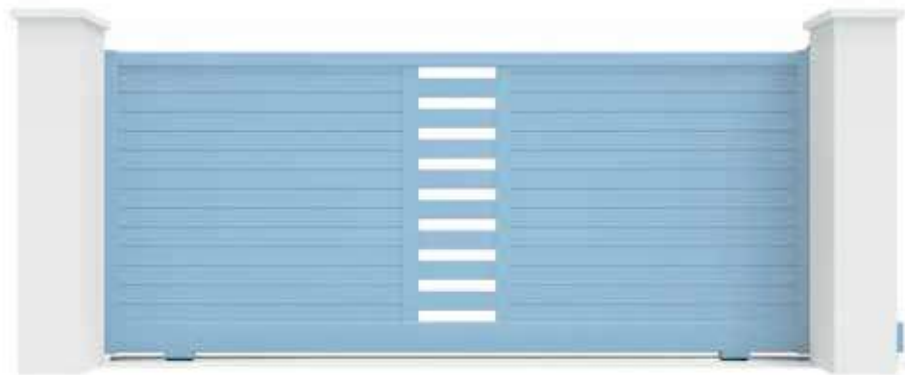


Modèle n° 1964_C2_IDIG

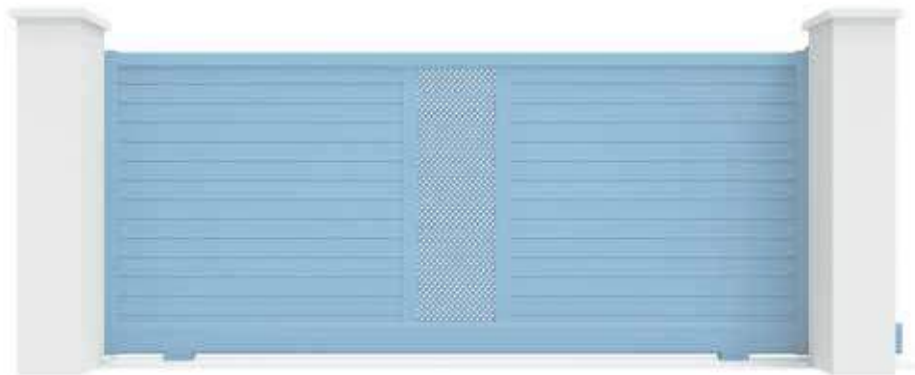
Existe en version Portillon



LAMES
100 MM



Modèle n° 9022_C1_PHLE



Modèle n° 9022_C1_PHTP



Modèle n° 9022_C1_PHZH

Existe en version Portillon



COULISSANTS

LAMES
100 MM



Modèle n° 9050_C1_PHLE



Modèle n° 9050_C1_PHTP



Modèle n° 9051_C1_PHLE

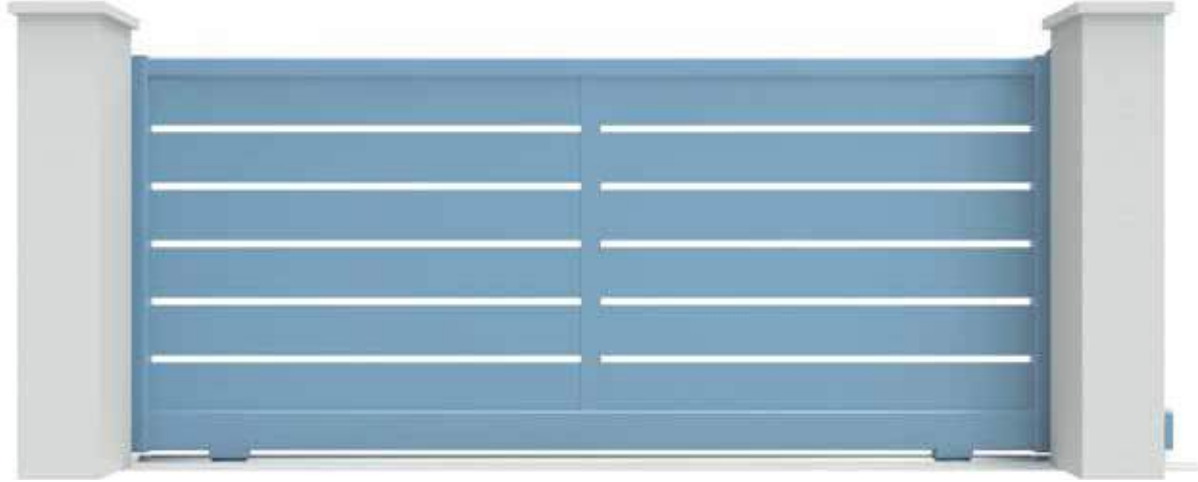


Modèle n° 9051_C1_PHTP

Existe en version Portillon



LAMES
200 MM



Modèle n° 9000_C1_L2

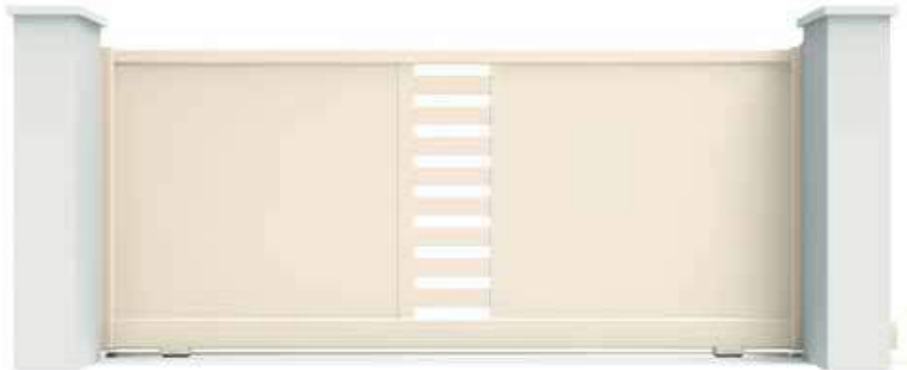


Modèle n° 9000_C1_P2

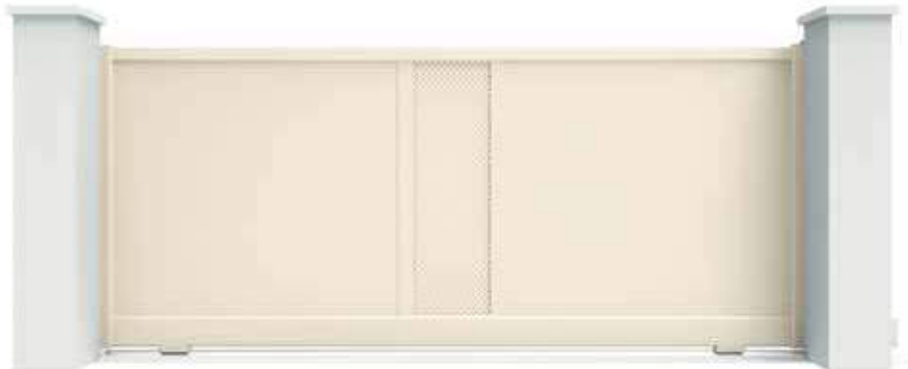
Existe en version Portillon



LAMES
200 MM



Modèle n° 9022_C1_P2LE



Modèle n° 9022_C1_P2TP



Modèle n° 9022_C1_P2ZH

Existe en version Portillon



LAMES
200 MM



Modèle n° 9105_C1_P2DA



Modèle n° 9109_C1_P2DA



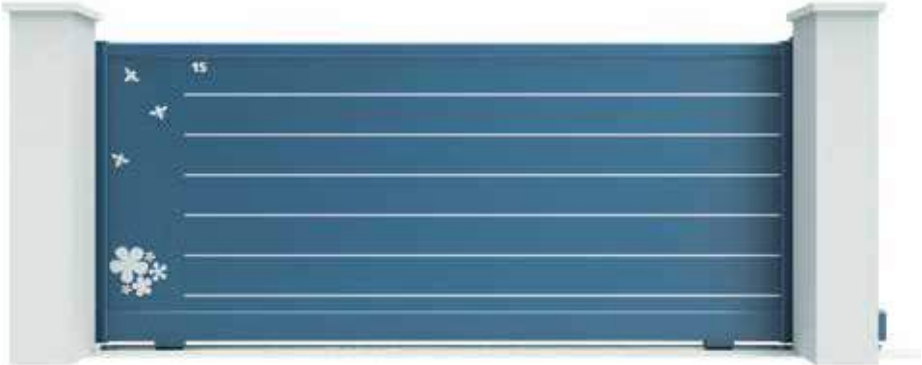
Modèle n° 9110_C1_P2DA

Existe en version Portillon

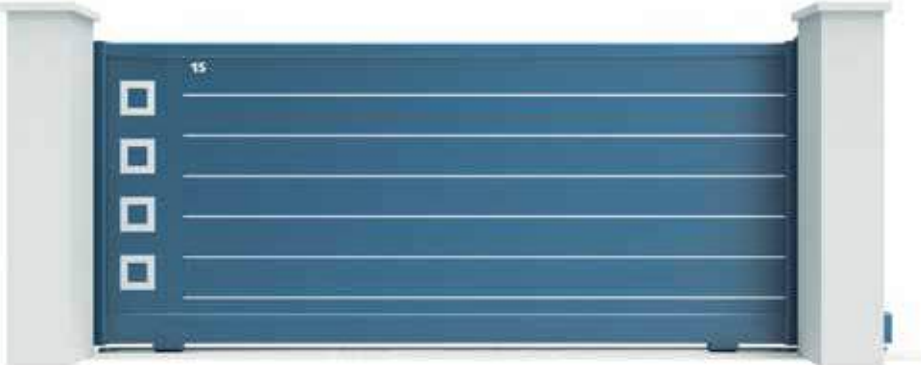


15

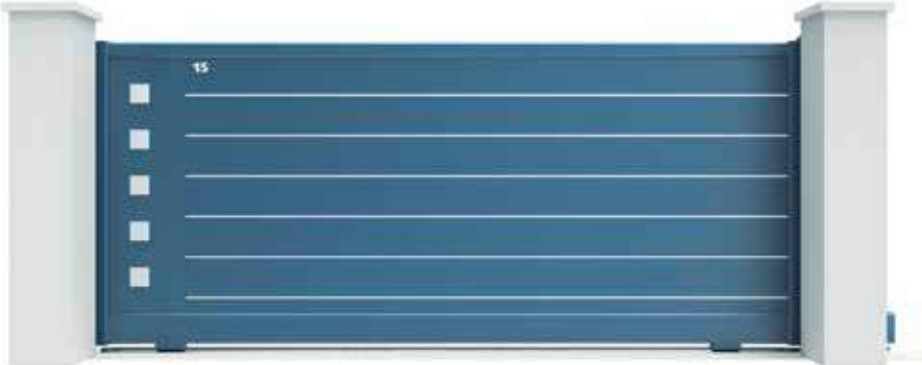
LAMES
200 MM



Modèle n° 9105_C1_S2DA



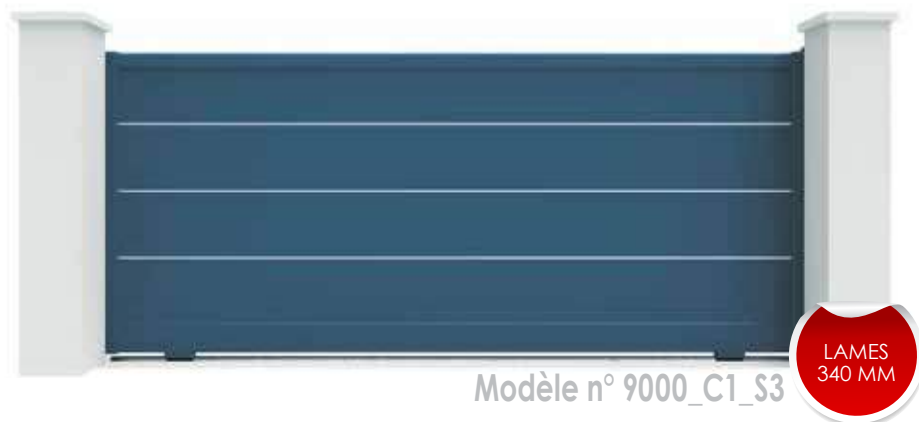
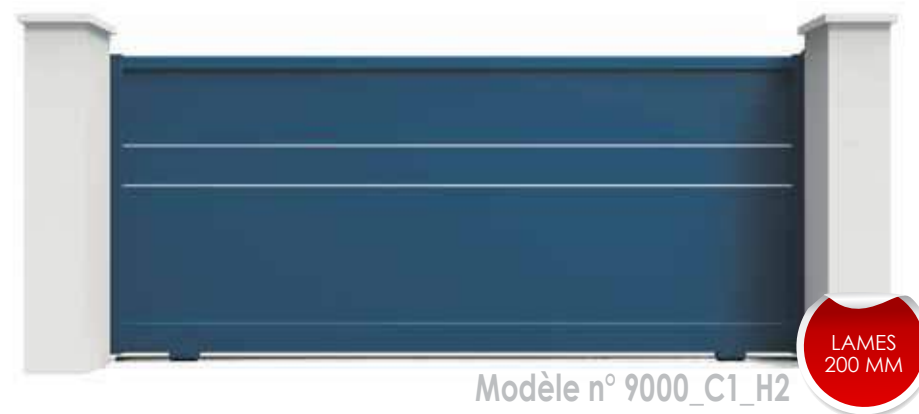
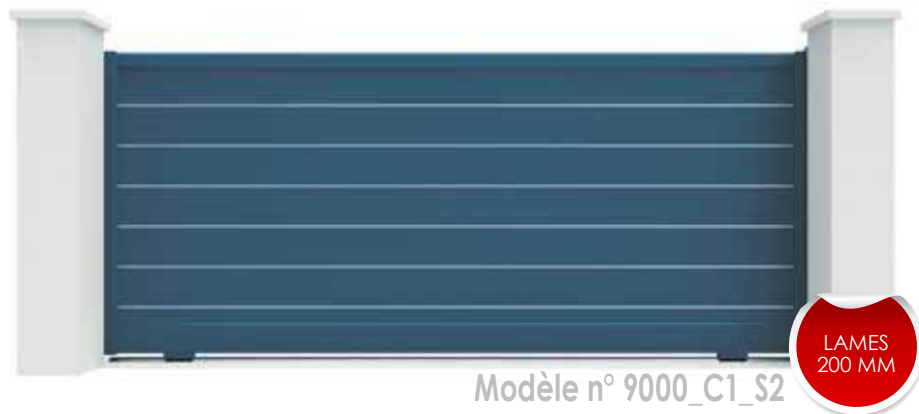
Modèle n° 9109_C1_S2DA



Modèle n° 9110_C1_S2DA

Existe en version Portillon





Existe en version Portillon



LAMES
340 MM



Modèle n° 9000_C1_P3

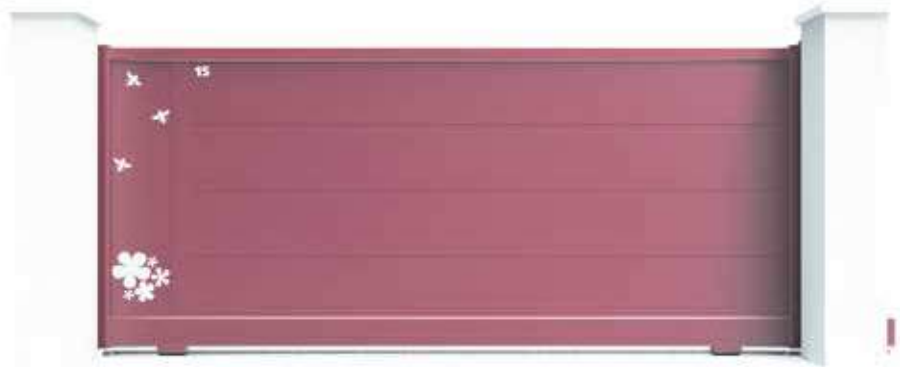
Existe en version Portillon



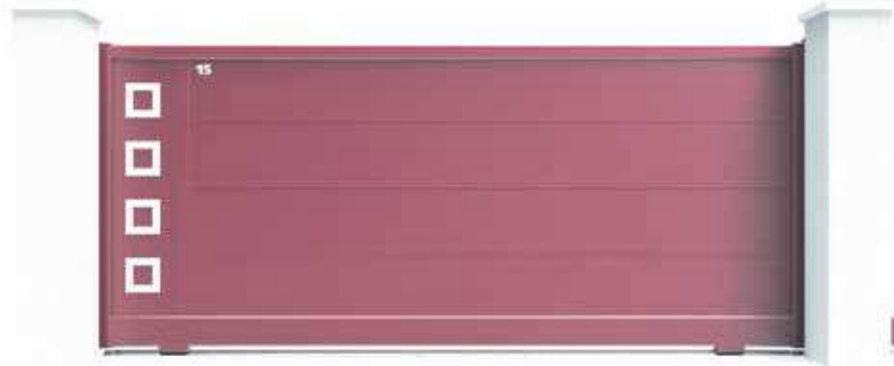
15

COULISSANTS

LAMES
340 MM



Modèle n° 9105_C1_P3DA



Modèle n° 9109_C1_P3DA

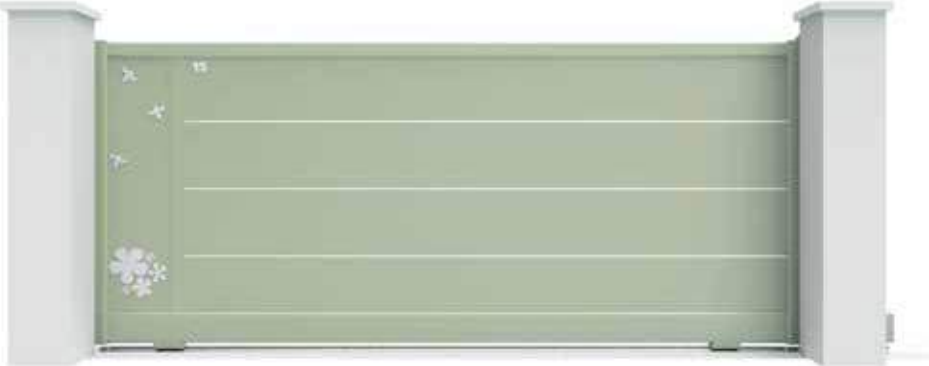


Modèle n° 9110_C1_P3DA

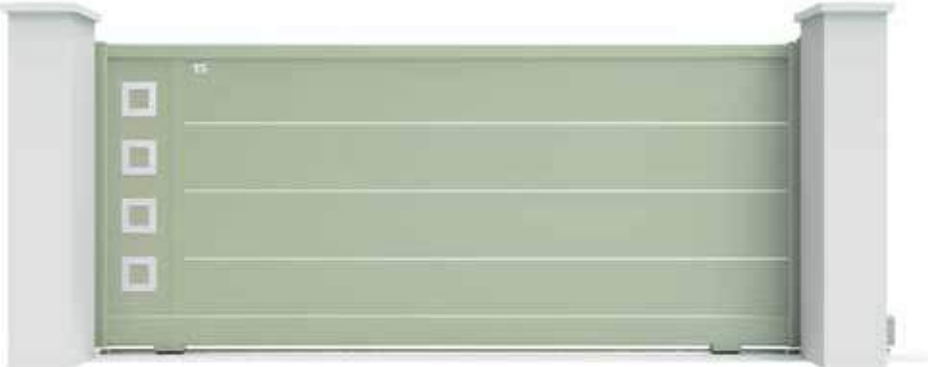
Existe en version Portillon



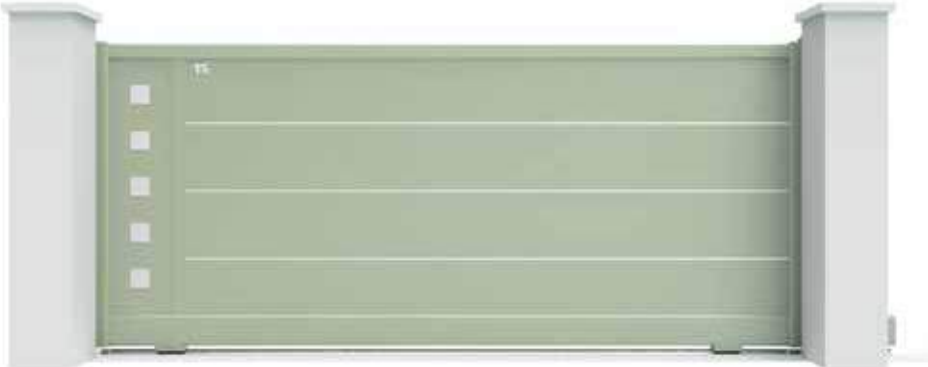
LAMES
340 MM



Modèle n° 9105_C1_S3DA



Modèle n° 9109_C1_S3DA

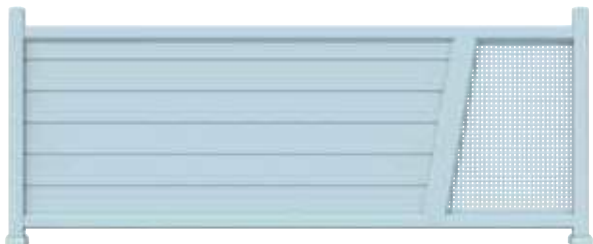


Modèle n° 9110_C1_S3DA

Existe en version Portillon

Collection Clôtures

9050 & 9051



Lames de 100 mm ou 200 mm sur tôle Perforée
Blanc pur (MG9010)



Lames de 100 mm ou 200 mm sur lames espacées
Brun sépia (MG8014)

9001



**Lames de 200 mm ou 340 mm
sur lames espacées**
Gris anthracite (MG7016)



**Lames de 100 mm ou 200 mm ou 340 mm
sur tôle perforée**
Gris anthracite (MG7016)



**Lames de 100 mm ou 200 mm ou 340 mm
sur lames espacées**
Bleu pigeon (MG5014)

9000



Lames de 100 mm ou 200 mm ou 340 mm
Gris souris (MG9007)



Lames vents
Bleu pigeon (MG5014)



Lames de 100 mm
Gris anthracite (MG7016)



Lames de 100 mm ou 200 mm ou 340 mm avec liseré
Gris anthracite (MG7016)



Clôture d'angle
Noir profond (MG9005)



Lames horizontales de 100 mm
Vert pâle (MG6021)

1980

Tous nos modèles de portails sont déclinables en clôture

1. Dispositions générales

a. Toute commande comporte de plein droit acceptation des présentes conditions générales de vente.

b. Aucune condition particulière ou contraire figurant dans les conditions générales d'achat du client ne pourra, sauf accord formel et écrit de la société, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente.

2. Devis - Commande

a. Sauf disposition contraire, les devis de la société ne sont valables que pendant 30 jours suivant leur établissement. Les éléments techniques et notamment les cotes, objets du devis, sont établis par le client sous son entière responsabilité. Les prix indiqués verbalement le sont à titre purement indicatif.

b. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par la société, passées sur un support accepté ou défini par la société et portant reconnaissance explicite du client.

c. Toute modification ou annulation de commande ou de partie de commande demandée par le client ne pourra être prise en considération par la société que si elle lui est parvenue par écrit au plus tard 48 heures après la réception de l'accusé réception de la commande et qu'elle a été confirmée par écrit par la société.

d. En cas d'annulation de commande acceptée par la société, les frais et débours induits par cette annulation pourront être facturés par la société au client.

3. Conditions de livraison des marchandises

3.1. Délais

a. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et des ordres d'arrivée des commandes. La société est autorisée à procéder à des livraisons partielles.

b. Les délais de livraison sont donnés par la société à titre indicatif sur la confirmation de la commande et ne constitue pas un engagement de la société.

c. Les retards dans la livraison des marchandises ne sauraient donner le droit au client de résilier tout ou partie de la commande ou de demander des dommages et intérêts.

d. La société ne saurait davantage être tenue pour responsable d'une impossibilité de livraison consécutive à un cas de force majeure. La survenance de tels événements ne pourra donner lieu à aucun versement d'indemnités de la part de la société. Les délais de livraison seront allongés en conséquence en tenant compte de la raison pour laquelle la fabrication ou la livraison des marchandises a été empêchée ou retardée. La société tiendra le client au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

e. La modification du programme de livraison à la demande expresse du client peut, le cas échéant, donner lieu à des frais supplémentaires ou à un réajustement de prix. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne pourra intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers la Société, notamment en matière de règlement.

3.2. Transport – Transfert des risques

a. La livraison est réputée effectuée par la société lors de la remise des marchandises au transporteur.

b. La livraison des marchandises est effectuée par les soins d'un prestataire de transport choisi par la société et fait l'objet d'une facturation forfaitaire pour la France métropolitaine (Corse et Dom Tom ou étranger, nous consulter) :

■ 80 euros HT par produit dont la largeur est inférieure à 4 m

■ 120 euros HT par produit dont la largeur est supérieure à 4 m. Ces tarifs forfaitaires ne sont pas remisables.

c. La livraison est effectuée à l'endroit indiqué par le client dans la commande.

d. Les marchandises voyagent, en tout état de cause, aux risques et périls du client à qui il appartient de vérifier l'état et la quantité des marchandises livrées. La réception des marchandises s'effectue sous l'entière responsabilité du client.

e. Toute contestation en cas d'avaries ou de perte, doit faire l'objet de la part du client :

■ de réserves caractérisées sur le bordereau de livraison du transporteur en indiquant la nature des avaries constatées et la référence et numéro de série des produits concernés,

■ de l'envoi au transporteur d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de 48 heures à compter de la réception ;

■ de l'envoi d'une copie de ces documents à la société par lettre recommandée avec AR dans un délai de 48 heures.

3.3. Réception des marchandises

a. Toute livraison ou mise à disposition est accompagnée d'un bon de livraison.

b. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents, sur la non conformité, les pertes ou manquants des produits livrés, doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception et adressées au siège social de la société dans les 48 heures ouvrables de la livraison. Passé ce délai, la marchandise reçue sera réputée conforme à la commande.

c. Il appartiendra au client de fournir avec sa réclamation toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées.

d. Le client devra laisser à la société toute facilité pour procéder ou faire procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin, sans autorisation expresse et préalable de la société.

3.4. Retour de marchandises

a. Aucun retour de marchandise ne sera accepté par la société en cas d'erreur de la part du client dans la prise des côtes, celles-ci étant faites sous son entière responsabilité.

b. Aucun retour de marchandises débitées et/ou assemblées et/ou de quincailleries déconditionnées ne sera accepté.

c. Tout retour de marchandises doit faire préalablement l'objet d'un accord préalable, formel et écrit de la société. Tous les produits retournés sans cet accord seraient tenus à la disposition du client et ne donneraient pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge du client et seuls les retours en port payé sont acceptés.

d. Les demandes de retour de marchandises doivent être formulées par courrier dans un délai maximum de 15 jours après réception des marchandises par le client, le document du transporteur validé par le client faisant foi.

e. Toute reprise acceptée par la société entraînera l'établissement d'un avoir au profit du client après vérification qualitative et quantitative des marchandises retournées.

f. Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le transporteur les a livrées, dans leur emballage d'origine ou à défaut dans un emballage équivalent, même en cas de réclamation reconnue fondée par la société.

3.5. Réserve de propriété

a. En application des articles 2367 à 2372 du Code civil, le transfert de propriété des marchandises est différé jusqu'au paiement intégral du prix en principal, frais et accessoires par le client. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la résolution de la vente et la revendication des marchandises. Les

acomptes resteront acquis par la société à titre d'indemnité sans préjudice d'une réparation plus complète du préjudice subi.

b. Le client assume néanmoins à compter de la livraison, au sens de l'article 3, les risques de perte ou de détérioration des marchandises, ainsi que la responsabilité des dommages qu'il pourrait occasionner, à charge pour le client de souscrire les assurances correspondantes.

c. De convention expresse entre les parties, la société est subrogée dans les droits du client à l'égard de son assureur si les marchandises vendues subissent un dommage entre la date de transfert des risques et la date de transfert de propriété.

4. Prix - Tarifs

a. Sauf dispositions contraires, les prix s'entendent en euros, nets, rendus départ usine, hors taxes. Les marchandises sont fournies au prix en vigueur à la commande.

b. Les prix s'entendent emballage compris s'il y a lieu, sauf pour les emballages spéciaux taxés en sus. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la législation ou réglementation française, européenne, du pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du client.

4.1. Paiement

a. Sauf dispositions contraire, les factures sont payables dans les 30 jours fin de mois, sans escompte, par prélèvement, effet de commerce sans avis ou carte bancaire. Les chèques ne sont pas acceptés.

b. En cas de retard de paiement de la facture à l'échéance, la société pourra, sans préjudice de toute autre voie d'action :

■ Suspendre, sans mise en demeure préalable, toutes les livraisons en cours ;

■ Exiger, sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal avec un minimum de 15 euros.

c. En cas de non-paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sous 15 jours sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. En cas de prorogation de traite, les frais et intérêts résultant de cette prorogation seront à la charge du client. De même lorsque le paiement est échelonné, le défaut de paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

d. Dans le cas où la société serait contrainte d'engager des frais pour le recouvrement de ses factures impayées le client sera redevable envers la société d'une indemnité égale à 10% du montant HT des factures ayant dû faire l'objet de tels frais, avec un minimum de 50 euros.

e. Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant avant l'exécution des commandes reçues.

f. A défaut de paiement par le client à l'une des échéances et 15 jours après une mise en demeure par simple lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse, la société pourra, si bon lui semble, résilier la commande, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au client défaillant. Les acomptes versés par le client seront acquis de plein droit à la société.

5. Garantie des marchandises

5.1. Garantie de fabrication – automatismes – conditions générales de garanties

a. Les marchandises sont garanties contractuellement contre tout défaut de fabrication pendant 5 ans à compter du jour de la livraison. Cette garantie est limitée à la remise en état ou à l'échange pur et simple des marchandises reconnues défectueuses, à l'exclusion de tous autres frais ou indemnités de quelque nature que ce soit. Sont exclues de cette garantie, toutes défectuosités ne résultant pas de

la qualité des marchandises, telles que notamment la défectuosité résultant d'un entreposage contestable par le client, la négligence, le défaut d'entretien, le montage non conforme aux prescriptions de la société ou aux règles de l'art, l'utilisation non conforme par le client, le dommage causé par un cas de force majeure...

b. Les automatismes sont garantis 30 mois selon les garanties en vigueur chez les fournisseurs partenaires de la société.

c. L'application de la garantie implique que le client a monté correctement les marchandises, selon les instructions de la société.

d. La garantie n'entre en vigueur qu'après règlement total du client et envoi par la société du bon de garantie.

e. Pour être recevable, toute réclamation fondée sur les défauts cachés de la chose vendue, doit être impérativement formulée par lettre Recommandée avec AR dès que le défaut est constaté. La garantie ne joue pas sur les vices apparents qui doivent faire l'objet de réserves de la part du client comme indiqué à l'article 3.2.e.

f. Toute garantie est exclue en cas de défauts et détérioration provenant d'événements extérieurs, de stagnation d'eau dû à un non-respect des consignes de poses de la société, d'accidents, notamment d'accidents électriques, d'usure normale du matériel, défaut d'entretien, mauvaises conditions de stockage, ainsi que d'installation et utilisation non-conforme aux instructions de la société et de ses fournisseurs partenaires.

g. Sont exclus également de cette garantie, les marchandises modifiés, réparés, intégrés ou ajoutés par le client, ou toute autre personne non autorisée par la société et ses partenaires.

h. La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement gratuit de la pièce reconnue comme étant défectueuse par les services techniques de la société sans qu'une indemnité d'aucune sorte puisse être demandée. A ce titre, le client s'engage à porter à la connaissance de ses propres clients les conditions de garantie de la société définies dans les présentes conditions générales de vente lors de la prise de commande et de la facturation. Aucune intervention ne peut être effectuée sans l'accord préalable de la société. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie indiquée ci-avant ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie.

i. Les frais éventuels de port sont à la charge du client.

5.2. Exonération de responsabilité

a. Il incombe au client de respecter les instructions fournies par la société en conformité avec la norme EN13241-1. La responsabilité de la société ne pourra être engagée ou recherchée à quelque titre que ce soit dans les cas d'installations de son matériel non conforme aux lois en vigueur, et de non-respect des instructions et limites d'utilisation données par la société.

b. De son côté, le client s'engage à monter les marchandises dans les règles de l'art, notamment en s'assurant de la bonne étanchéité des profils afin d'assurer une continuité de la chaîne qualité.

5.3. Garantie de bonne tenue du thermo-laquage

a. Les marchandises sont garanties contre les défauts de laquage et ce pour une durée maximum de 10 ans à compter du jour de la livraison, à l'exception des accessoires qui ne sont garanties que pendant 2 ans.

b. La garantie de bonne tenue du thermo-laquage s'applique aux profils traités et thermo-laqués sous les labels QUALICOAT (pour les mat ou effet matière) – QUALIMARINE (pour les mat givré ou effet matière situés en bord de mer) – QUALIDECO (pour les ton bois). Il appartient au client d'adapter le label en fonction de la marchandise choisie et du lieu d'implantation géographique de celle-ci (notamment bord de mer). Le client doit s'assurer notamment que la marchandise n'est pas installée à proximité d'une atmosphère agressive (telle que rejet industriel, aspersions de dés herbicides ou tout autre produit corrosif, déjections animales notamment). Cette garantie ne concerne pas les phénomènes qui trouveraient leur origine dans la nature du métal ou de son montage.

c. Sont exclus de la présente garantie les dommages résultant notamment de l'inobservation des règles de l'art et des instructions de montage données par la société, de l'utilisation d'autres accessoires de pose que ceux fournis par la société, les dommages résultant d'une modification de la marchandise par le client, le thermo-laquage réalisé par d'autres applicateurs.

d. Sont également exclues de la garantie, toutes les dégradations des revêtements dues notamment à :

- des dégâts volontaires ou résultant d'un cas de force majeure telle que celle-ci est définie par la jurisprudence des tribunaux,
- l'installation de la marchandise, à l'usure normale de celle-ci, à un usage anormal de celle-ci,

- à toute blessure mécanique accidentelle ou intentionnelle (chocs mécaniques et thermiques importants, frottements d'objets contondants ou éponges, tissus non appropriés pour l'entretien, projections et vapeurs, de produits chimiques ou d'entretien autres que ceux préconisés par la société, poussières...),
- à un événement extérieur, à la stagnation de l'eau, au contact avec des liquides contre lesquels le revêtement n'a pas de résistance chimique ; à des couples galvaniques par la mise en contact d'éléments métalliques de nature différente ; aux solvants ou substances chimiques contenues éventuellement dans les mastics, joints ou colles, lors des opérations de pose notamment, chocs thermiques violents ou importants, friction d'objets émoussés, déformation de la surface d'appui, causes d'origine mécanique,

- à l'utilisation de produits d'entretien autres que ceux préconisés par la société,
- à un changement de l'environnement, à des dégâts causés aux marchandises par toute modification fondamentale ayant pour conséquence une modification de ses caractéristiques primaires,
- des dégâts causés directement ou indirectement par une fissure ou l'endommagement de la couche de laque des profilés structurés ou pièces qui ont subi des déformations telles que pliage ou cintrage après application de la laque,
- à l'inobservation des règles d'entreposage, d'entretien ou de nettoyage, que le client s'engage impérativement à transmettre en même temps que la marchandise au consommateur final,
- les marchandises non laquées chez la société,
- les structures ou éléments dont on ne peut prouver que le traitement a été effectué par la société.

e. La garantie est également exclue pour les marchandises modifiées, réparées ou ajoutées par le client ou par tout tiers non agréé par la société.

f. La garantie est limitée à la réparation ou à l'échange pur et simple des marchandises reconnues défectueuses par la société ou par tout tiers agréé par elle, à l'exclusion de tous autres frais (notamment frais de port, de main d'oeuvre, de démontage, remontage...) ou d'indemnité de quelque nature que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

g. La réparation ou le remplacement de la marchandise ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de celle-ci.

h. Pour être recevable, toute réclamation devra être portée à la connaissance de la société par lettre recommandée avec AR dans un délai de 15 jours à compter de l'apparition des désordres. Le client devra indiquer précisément la nature des désordres et les causes de ceux-ci, l'adresse complète du consommateur final, la date de l'installation, les coordonnées de l'installateur, et joindre à la réclamation une copie de la facture d'achat.

i. La société pourra faire intervenir tout tiers de son choix afin de vérifier la nature et les causes du désordre. Seule la société décidera entre la remise en état ou le remplacement de la marchandise.

Toute intervention par le client sur les marchandises préalablement aux vérifications de la société ou réalisées sans l'accord préalable et écrit de la société entraînera la déchéance de la garantie.

j. En cas de mise en oeuvre de la garantie, les frais de remplacement

ou de remise en état, seront supportés par la société sous réserve de la prise en compte de la vétusté des marchandises, savoir :

Année de garantie	Taux de remboursement C&BEL	Prise en charge du client
1 ^{ère} année	100 %	0 %
2 ^{ème} année	100 %	0 %
3 ^{ème} année	100 %	0 %
4 ^{ème} année	85 %	15 %
5 ^{ème} année	80 %	20 %
6 ^{ème} année	60 %	40 %
7 ^{ème} année	50 %	50 %
8 ^{ème} année	40 %	60 %
9 ^{ème} année	30 %	70 %
10 ^{ème} année	20 %	80 %
11 ^{ème} année	0 %	100 %

6. Protection du consommateur

a. Le client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les marchandises vendues ne présentent aucun danger pour la santé et la sécurité des consommateurs dans des conditions normales d'utilisation ou dans les conditions d'usage auquel on peut légitimement s'attendre.

7. Documentation - Propriété - Confidentialité

a. Tous les plans, documents techniques et études remis au client, préalablement ou postérieurement à la commande, demeurent la propriété exclusive de la société. Ils ne peuvent être sans son autorisation, ni utilisés, ni recopiés, ni reproduits, ni transmis, ni communiqués à des tiers.

b. L'utilisation par le client de la marque PORTALIA ou de toute autre marque appartenant à la société est strictement limitée à la désignation de réalisations mettant en oeuvre exclusivement et en totalité des marchandises de la société. Cette restriction s'applique à toute communication écrite ou orale. Il est rappelé qu'en application du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, totale ou partielle, de la documentation de la société sans son consentement est illicite.

8. Force majeure

a. La responsabilité de la société ne pourra être recherchée si l'exécution d'une commande est retardée ou empêchée en raison de force majeure telle que, (mais non limitée à) : Grève interne ou externe, lock-out, épidémies, accidents, guerre, réquisition, embargos, incendies, inondations, catastrophes naturelles, interruption ou retard dans les transports entraînant un chômage total ou partiel ou entrave à l'exécution normale des travaux au sein de la société ou chez ses sous-traitants, modifications ou nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.

9. Contestations

a. Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les juridictions dépendant du siège social de la société à moins que celle-ci ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

b. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.



portalia
PORTAILS EN ALUMINIUM

The background is a dark blue-grey color with several white diagonal lines. In the upper right, there are three white dragonfly-like insect silhouettes. In the lower right, there are four white floral silhouettes of varying sizes and shapes.